La prévention de la consommation d'alcool et de drogues illicites, dans le cadre du lycée

Centre d'Analyse et D'Intervention Sociologiques
E.H.E.S.S. - C.N.R.S.

Robert BALLION – Décembre 2000

Synthèse des résultats

La mise en oeuvre d'une politique de prévention à destination des jeunes, pour les détourner de la consommation des substances psychoactives, s'inscrit dans un contexte qui n'aide pas à l'efficacité de cette démarche.

La reprise économique qui se traduit par l'affaiblissement du risque de chômage, en particulier pour les jeunes, a pour effet, dans la mesure où les conduites déviantes de ces derniers sont perçues comme étant fortement favorisées par une situation d'exclusion socio-économique ou, tout au moins, de difficultés d'insertion, d'atténuer la crainte que la société éprouve à l'égard de sa jeunesse, considérée, d'une manière un peu fantasmée, comme une classe «dangereuse» (les casseurs) et en danger (les conduites à risque).

Qui plus est, le changement de climat économique peut avoir un effet subtil d'inversion du sens des mêmes comportements. Ainsi, l'usage immodéré d'alcool, la consommation de drogues illicites par les jeunes vont être interprétés dans un contexte de difficultés économiques, comme un symptôme de leur mal-être que ces comportements traduisent et nourrissent. L'usage de ces produits va être associé à la détresse des jeunes, donc perçu comme un phénomène contre lequel il s'agit de se mobiliser dans une visée palliative : ne pouvant éradiquer ses causes, on s'efforce d'en atténuer les effets.

Lorsque la situation économique évolue positivement et que l'on constate que l'usage des drogues, par les jeunes, loin de diminuer, s'amplifie, l'on a tendance à donner une interprétation radicalement différente de ces comportements, de celle qui prévalait jusqu'alors. Ils deviennent, non pas le signe de la dépression, du repli social, mais, au contraire, l'expression excessive de vitalité, le besoin retrouvé de sensations fortes : «l'ivresse des possibles, le vertige de toutes les jouissances mises à la portée de tous» comme l'écrit Pascal Bruchner (1). Ces jeunes qui, d'une manière quasi systématique, chercheraient hebdomadairement la «défonce», la «déchirure», pâtiraient d'une trop bonne intégration sociale, d'une participation excessive à ce qui fait l'air du temps, comportements «dyonisiens» qui, bien sûr, doivent solliciter la vigilance de ceux qui ont en charge de veiller sur la jeunesse, mais qui ne suscitent pas les mêmes inquiétudes que les pratiques perçues comme relevant de mobiles mortifères. Le modèle répulsif du «junkie» s'efface au profit de celui du «juppie».

Le message de prévention, même s'il met en avant l'argument de l'intérêt bien compris de la personne à qui il s'adresse, en soulignant le caractère nocif des pratiques visées est toujours, en arrière fond, en particulier lorsqu'il s'adresse aux jeunes, à fondement normatif. C'est au nom de valeurs que l'on demande à la personne de faire ce qu'on attend d'elle, ne serait-ce que l'obligation morale de ne pas se nuire et/ou de ne pas nuire à autrui. Or, en la matière, la société des adultes a perdu beaucoup de sa capacité à prescrire, de sa légitimité reconnue par

ceux à qui elle s'adresse, les jeunes, de dire les valeurs. Ne serait-ce, pour nous en tenir qu'au domaine des drogues, que par l'exemple qu'elle donne aux jeunes générations : dopage des sportifs, consommation des médicaments psychotropes, tabagisme et, plus largement, par le peu d'importance, qu'individuellement et collectivement, les adultes accordent aux valeurs. Les médias donnent à voir, très régulièrement, les comportements asociaux de catégories qui, au nom de leur «colère légitime» bafouent les normes élémentaires du contrat social. Le discours public ne se veut surtout pas «dogmatique» mais pragmatique ; il répugne à avancer des valeurs sauf au niveau minimal de ce qui permet d'exister ensemble, la tolérance. De normatif, le référent de l'action collective devient fonctionnel.

L'école est en porte-à-faux par rapport aux jeunes dont elle a la charge. C'est le seul endroit public où on leur tient un discours fondé sur les valeurs ; c'est un lieu où le degré d'exigence, d'imposition, de contrainte est bien supérieur à ce qu'ils vivent dans leur famille et dans la société, même s'il est bien en deçà de ce qu'ils rencontreront plus tard dans leur vie professionnelle. Donc le message normatif porté par l'institution scolaire est, dès le collège, car il semble que les enfants de l'école primaire soient, dans l'ensemble, encore susceptibles de l'accepter, reçu par les adolescents avec un préjugé défavorable, car il s'inscrit dans une relation de subordination plus mal vécue actuellement par les élèves qu'elle ne l'était auparavant.

Le discours de prévention auprès des jeunes est difficile à tenir, car il ne peut être d'autorité «tu ne dois pas faire cela», moral «c'est mal de faire cela», et l'argument utilitaire «cela fait mal de faire cela» est fortement contrebalancé, dans la décision de prise de risque qu'effectue le jeune, par celui du plaisir. Ainsi, par exemple, 72 % des lycéens qui ont été en état d'ivresse durant l'année, déclarent que leur dernier épisode d'ivresse a été «une expérience plutôt agréable» (33 % l'avaient recherchée et 39 % non) ; 60 % des lycéens qui fument «ne voient pas pourquoi ils se priveraient de ce plaisir» et 54 % de ceux qui ont fait usage de haschich.

Ce discours manque de force de conviction, non seulement parce qu'il ne trouve pas une argumentation à laquelle les jeunes seraient sensibles (2) , mais aussi parce qu'il est tiraillé entre deux tensions. Celle, traditionnelle, d'éradication de la conduite et celle qui oriente la politique actuelle de lutte contre la drogue (3), qui avance comme objectif non plus l'abstinence mais d'éviter le passage de l'usage occasionnel à l'abus et à la dépendance. Il s'agit de promouvoir un usage convenable donc contrôlé par l'usager des substances psychoactives. Or, cela, les lycéens prétendent savoir le faire, puisque parmi les techniques de neutralisation qu'ils utilisent, les arguments qu'ils présentent pour rationaliser leurs comportements de consommation, s'il y a, mis au premier plan, l'affirmation que consommer ces diverses substances «est une affaire personnelle, chacun est libre de faire ce qu'il veut», vient, tout de suite après, l'assertion qu' «en la matière, l'essentiel est de savoir se contrôler». Ils adhèrent pleinement à la politique de limitation des risques qui, répétons-le, plaidant pour un usage convenable, car, comme il est dit dans le document précité à l'usage des personnels de l'Éducation nationale (4) : il faut «prendre acte de la réalité telle qu'elle est et non pas telle qu'on voudrait qu'elle soit»... il faut tenir aux élèves «un discours cohérent, qui ne soit pas contredit par leur propre expérience», a peu de chances de modifier cette réalité.

Outre la législation concernant les différentes substances psychoactives, la réglementation, le contrôle s'exerçant sur l'offre, mesures qui influent sur l'accès aux produits et qui relèvent de la compétence de la

puissance publique, la prévention visant l'usage par les jeunes des drogues licites et illicites, peut être mise en œuvre selon deux ordres d'actions : intervenir sur les facteurs qui produisent, nourrissent ces pratiques ; agir sur les comportements, en apportant à l'individu, des connaissances qui l'amènent à orienter sa conduite dans le sens désiré.

L'action sur les facteurs est toujours limitée, dans la mesure où nombre de déterminants peuvent être considérés, par les acteurs de prévention, comme des astreintes, des données qu'ils ne sont pas en mesure de modifier. Il n'en reste pas moins que dans cette configuration de variables qui constitue le système de détermination, certaines apparaissent comme étant plus ou moins «malléables», c'est-à-dire susceptibles d'être l'objet d'une action qui les modifie et par là intervient sur les conduites visées.

Les comportements de consommation de substances psychoactives chez les adolescents et les jeunes, sont liés à un ensemble complexe de déterminismes sociaux, familiaux et psychiques. Ces différents facteurs constituent, par leur interaction, un système dynamique que l'usage des produits va, par les conséquences qu'il entraîne, modifier. «Aux déterminismes initiaux s'ajoutent et s'intriquent des déterminismes secondaires provoqués par l'usage de toxiques» (5).

L'analyse des relations de causalité directe ou indirecte peut donner lieu à une classification à partir du critère de la nature des facteurs considérés.

On a ainsi une classe de facteurs socio-démographiques : l'âge, le genre, l'appartenance sociale, l'origine ethnique, le lieu d'habitation, la situation scolaire, les réseaux de sociabilité. Puis les facteurs familiaux : la situation familiale, les relations parents-enfants, l'usage des produits dans la famille, l'attitude des parents face à l'usage de ces produits par leur enfant. Et les facteurs personnels : la personnalité du sujet, ses besoins et ses attentes à l'égard de ce type de consommations.

Les conduites des élèves auxquelles nous nous intéressons sont dépendantes de ces attributs personnels sur lesquels les adultes qui les prennent en charge n'ont pas, ou peu de prise. Mais il est apparu que le cadre de vie et de travail qu'est l'établissement scolaire exerce un effet contextuel qui lui est propre, selon deux modalités.

Par l'effet de composition, qualifié dans la littérature sociologique, d'effet de dominance (6) qui rend compte du fait que les élèves qui n'appartiennent pas, par leurs caractéristiques sociales, au public dominant dans leur milieu de formation «tendent à transformer leurs comportements, opinions, attitudes pour les aligner sur les normes en vigueur dans le milieu où ils sont scolarisés» (7) . C'est tout simplement l'effet de groupe si prégnant sur les adolescents.

Cette influence de l'établissement sur les conduites des élèves s'exerce aussi par l'effet de fonctionnement qui se manifeste par la qualité de l'expérience scolaire de l'élève, par son degré de satisfaction à propos des modalités de production du service scolaire, par exemple, tout ce qui relève de la gestion de la discipline : et par la nature des relations interpersonnelles, tout ce qui constitue le climat humain de l'établissement.

La situation scolaire est génératrice d'effets qui ont un impact positif ou négatif sur les facteurs de vulnérabilité des sujets, le concept de situation à risque rend compte de cette interaction entre le sujet et son environnement, c'est leur rencontre qui déclenche le comportement de consommation (8) ou lui donne plus ou moins d'importance.

A l'effet individuel et à celui de l'établissement, s'ajoute un autre effet contextuel plus large que le précédent, qui est l'effet territoire. Vivre dans une ville plus ou moins importante, en banlieue plus ou moins difficile, en zone plus ou moins rurale, place le jeune dans une situation qui, au-delà des caractéristiques transversales des élèves et des établissements, définit un contexte particulier qui influence ses conduites.

En dehors des différences régionales non négligeables en matière de consommation de substances psychoactives (dans notre enquête, l'académie de Rennes et celle de Bordeaux sont plus concernées par ces pratiques que ne le sont celles de Grenoble, Poitiers et surtout d'Amiens et de Créteil), le lieu d'habitat est à prendre en considération même si nous assistons à une standardisation des modes et styles de vie. Habiter en centre ville, en banlieue, en campagne, a un impact quant à la nature et à l'importance du réseau de sociabilité des jeunes, quant à leurs modes de loisirs, quant à l'ensemble des ressources qu'ils peuvent avoir à leur disposition, voire quant aux paterns de comportement. Nous avons affaire à des sous-cultures territoriales plus ou moins affirmées. Certaines très fortes, comme par exemple, celle des quartiers touchés par la violence urbaine, d'autres plus floues mais néanmoins sensibles par l'orientation des comportements qu'elles favorisent, comme la sous-culture des jeunes qui vivent dans les petites localités implantées en zone rurale. Que font les internes des établissements scolaires de ces lieux, le mercredi après-midi... ils vont acheter des packs de bière à la «mini-grande surface» du coin. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas autre chose à faire.

Prendre conscience de l'existence et de l'importance de ces deux effets de situation que sont l'effet établissement et l'effet territoire, qui rendent compte du rapport du sujet à son environnement, a un impact quant à la nature de l'acte de prévention. Celui-ci est alors bien perçu dans sa dimension globale dépassant le seul domaine de la santé au sens médical de la notion. L'engagement des professionnels de l'établissement scolaire exerçant hors de ce secteur (enseignants, personnels d'éducation, de direction) en faveur de la prévention ne relève plus alors uniquement de l'intérêt porté aux problèmes des adolescents, mais d'une quasi obligation morale professionnelle, puisque c'est par leurs pratiques professionnelles qu'ils influent, directement ou indirectement, sur les conduites à risques de leurs élèves.

Nous avons vu comment la prévention, dans son acception courante qui est l'organisation de situations d'apprentissage et la production de messages apportant des connaissances, rappelant, soulignant des faits, n'avait pas de résultats probants : cela intéresse les élèves mais cela n'entraîne pas une modification de leurs comportements. Ce constat décevant doit être un aiguillon de progrès. Le fait que la prévention réalisée dans le cadre scolaire -elle est inexistante dans les autres secteurs d'activités des jeunes, comme le sport, la vie associative- a si peu d'effets, ne doit pas entraîner à renoncer à considérer celui à qui l'on s'adresse comme un être de raison qui voit s'accroître sa liberté par les connaissances qu'il acquiert, mais à prendre acte que cette prévention est mal faite. Elle ne touche qu'une minorité d'élèves, de façon discontinue et, le plus souvent, selon

des modalités peu efficientes (des affiches, des brochures). Le contenu de ses messages ne tient pas compte des mobiles qui, pour les adolescents concernés, sous-tendent ces conduites.

Une des voies (il y en a d'autres comme la mise en place d'une réelle éducation à la santé) les plus prometteuses quant à l'amélioration de l'efficacité de ce type d'action auprès des jeunes, est de faire en sorte qu'ils se l'approprient ; qu'avec l'aide d'adultes-référents, ils puissent se comporter en sujets actifs de cette démarche de protection.

❖ ❖

❖

L'euphorie perpétuelle. Essai sur le devoir de bonheur, Paris - Grasset, 2000

(2) Le seul argument qui porte vraiment, sans que pour cela il entraîne des changements importants, est, pour la consommation d'alcool, les risques d'accidents de la route.

(3) Propositions d'orientation pour une politique interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie. Rapport de Nicole Maestracci présidente de la MILDT, préparant le plan triennal d'action du gouvernement. 1998

(4) Repères pour la prévention des conduites à risques. Op. cit.

(5) H. Chabrol. Les toxicomanies de l'adolescent, Paris, PUF, 1992, p. 71

(6) J.D. Reynaud, A. Touraine. Enquête sur les étudiants en médecine. Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. XX. Janvier - juin 1956

(7) R. Establet, L'école est-elle rentable ? Paris, PUF, 1987

(8) Rapport du Professeur Parquet. Pour une politique de prévention en matière de comportements de consommation de substances psychoactives, CFES, Paris, 1997, p. 37